

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Diabète : il faut accentuer l'information, la sensibilisation et le dépistage

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

LA communauté internationale commémorait, hier, 14 novembre 2023, la Journée

mondiale du diabète (JMD). Cause majeure de cécité, d'insuffisance rénale, de crise cardiaque, d'accident vasculaire cérébral et d'amputation non traumatique des membres inférieurs, cette pathologie

chronique se déclarant lorsque le pancréas ne produit pas suffisamment d'insuline, ou lorsque l'organisme n'est pas capable de l'utiliser efficacement, prend de l'ampleur au Gabon au fil des années. En deux décennies seulement, sa prévalence est passée de 2 à 10 %, selon les statistiques du service d'endocrinologie du Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL). Notre pays devenant ainsi le 3^e d'Afrique subsaharienne à présenter le plus fort taux de diabétiques.

Rien que la journée d'hier, par exemple, a révélé 32 personnes avec des valeurs glycémiques élevées sur celles s'étant rendues à l'activité d'information et de dépistage organisée par la pharmacie des facultés, à l'Ancienne Sobraga (1^{er} arrondissement de Libreville). Pour Dr Ghislaine Akerey, la directrice générale de cette structure, il faut renforcer les



Photo: Scott Ngakila

La pharmacie des facultés a abrité une activité de sensibilisation et de dépistage à laquelle ont adhéré de nombreux Librevillois.

activités de détection de masse et matraquer la sensibilisation auprès des prédiabétiques. Ceci pour freiner l'évolution sans cesse ascendante de l'apparition rapide de nouveaux cas et pour juguler l'explosion des dépenses publiques liées à cette maladie au niveau de la prise en charge par la Cnamgs (Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale). Car, rien que l'incidence financière de l'utilisation des stylos à insuline

entraîne un investissement de 2 milliards de francs.

Dans l'immédiat, la pharmacie des facultés dynamise sa sphère digitale en mettant en place sur internet "l'espace diabète". "Il sera animé par un pharmacien, avec des informations sur les endocrinologues locaux, des informations en termes d'alimentation et de prise en charge, des références de coachs sportifs par quartiers, etc.", a expliqué Dr Ghislaine Akerey.

UOB-Paris 1 Sorbonne : une première cotutelle autour du droit Ohada



Photo:

ENA
Libreville/Gabon

L'ÉTUDE ne propose pas de réforme approfondie de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), l'instance intergouvernementale d'intégration juridique, mais jette un regard prospectif sur les Actes uniformes, pour en déceler des nécessités de réaménagement qu'il faut prendre en compte.

La recherche porte sur "L'objet de l'Acte uniforme : à la recherche du critère d'application du droit Ohada". L'auteur, Dr Olga Okome Mintsa épouse Ndjoue Ossiba, a bénéficié d'une cotutelle (une première au Gabon) entre l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Pr François-Xavier Lucas) et l'Université Omar-Bongo (UOB) de Libreville (Pr Étienne Nsie), pour la présentation de ce sujet dont l'intérêt a été relevé plus d'une fois par l'aréopage d'universitaires présents.

Le sujet qui lui a valu la mention "Très honorable avec publication" est une plongée, un examen des différents actes uniformes qui montrent que le droit des affaires dont il s'agit ici est propre à l'Ohada, le législateur

OHADA ayant intégré dans le domaine du droit des affaires, des matières relevant du champ du droit commercial telle que le droit commercial général ou les sociétés commerciales. Il est même allé, note Dr Olga Okome Mintsa, "au-delà du champ de la commercialité en intégrant des matières par essence civiliste (droit des sûretés) et des matières qui relèvent du droit processuel telles que les voies d'exécution et le recouvrement des créances". Elle en tire la conviction que le législateur Ohada, en précisant le contenu du domaine du droit des affaires, a privilégié le critère matériel. "Le critère personnel qui aurait permis de limiter l'application du droit Ohada à certaines personnes est ignoré, la qualité de la personne étant indifférente à l'application du droit Ohada. Ce droit est applicable aussi bien aux professionnels qu'aux non-professionnels, ces derniers étant ainsi assujettis aux règles de droit commun des affaires alors qu'il agit dans le cadre de sa sphère privée", précise-t-elle.

Cette première cotutelle avec la prestigieuse université française a été unanimement saluée à l'UOB. Avec l'espoir que ça ne soit pas la dernière.

Éducation : les boursiers toucheront leur dû dès le premier trimestre

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/Gabon

COMME annoncé par le président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, lors de son investiture, le lundi 4 septembre 2023, le rétablissement des bourses scolaires aux élèves du secondaire, est en voie d'être effectif. C'est du moins ce qui ressort du passage du ministre gabonais de l'Économie et des Participations, Mays Mouissi, lundi 13 novembre sur le plateau de TV5 Monde Afrique.

Au cours de cet entretien accordé à la chaîne francophone internationale, le membre du gouvernement a abordé, entre autres, la question du paiement des bourses scolaires. Il a clairement indiqué que celles-ci seront payées dès le premier trimestre.

"Nous avons budgétisé les



Photo: Desiray Minkoh/Presse-Présidentielle

Bientôt les élèves méritants du secondaire passeront à la caisse pour leurs bourses.

bourses scolaires, nous estimons que c'est entre 15 à 18 milliards de francs CFA. Nous allons les payer dès le premier trimestre. Nous les avons inscrites dans la loi de finances", a expliqué Mays Mouissi.

Voilà une annonce qui vient ainsi donner du baume au cœur à ces nombreux apprenants qui attendent non sans impatience de voir cette première mesure prise à l'endroit des jeunes se

concrétiser. Car, n'oublions pas que la bourse a toujours eu un caractère de motivation et d'encouragement des jeunes à doubler d'efforts dans leur travail scolaire.

Mais reste à savoir si les critères d'attribution jadis appliqués seront toujours les mêmes. Pour prétendre à la bourse, les apprenants devaient avoir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.